

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 15 février 2012 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a :

- accueilli Éric RICOEUR nommé, par arrêté du 17 janvier 2012, membre de la Commission en tant que représentant du Mouvement des entreprises de France, en remplacement de Jean-Jacques LENNE démissionnaire.
- adopté le compte rendu de la séance plénière des 10 et 11 janvier 2012, ainsi que les avis correspondants.
- approuvé les propositions du Bureau, présentées par Corinne CABASSUD, relatives :
 - . à la nouvelle planification des passages de dossiers en séance plénière jusqu'en juin 2012, une séance supplémentaire étant prévue le mercredi 9 mai 2012.
 - . à la nomination des rapporteurs principaux pour le suivi périodique de l'Île-de-France - académies de Créteil et Versailles.
 - . à la liste des établissements concernés par un renouvellement d'habilitation à compter de la rentrée 2013, hors suivi périodique.
 - . à la composition de différentes missions hors suivi périodique.
 - . à la désignation d'un représentant de la Commission pour participer à une évaluation dans le cadre de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG).

Enfin, la Commission a donné des avis et pris une décision:

1/ Suivi périodique de l'Île-de-France – Académie de Paris (habilitation à compter de la rentrée 2012)

École nationale supérieure d'arts et métiers (Arts et Métiers Paris Tech)

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

. *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers* en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

(centres d'enseignement et de recherche d'Aix-en-Provence, Angers, Bordeaux, Cluny, Châlons-en-Champagne, Lille, Metz et Paris)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

. *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Mécanique*, en partenariat avec l'*ITII Aquitaine*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

En juillet 2015, l'Établissement devra transmettre à la Commission un rapport intermédiaire faisant le point sur les recommandations.

(centre d'enseignement et de recherche de Bordeaux)

. *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Mécanique*, en partenariat avec l'*ITII Provence-Alpes Côte d'azur*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(centre d'enseignement et de recherche d'Aix-en-Provence)

. *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Travaux publics*, en partenariat avec l'*AFITP Provence-Alpes Côte d'azur*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

En juillet 2015, l'Établissement devra transmettre à la Commission un rapport intermédiaire faisant le point sur les recommandations.

(centre d'enseignement et de recherche d'Aix-en-Provence)

. *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie industriel*, en partenariat avec *Ingénieurs 2000*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

(centre d'enseignement et de recherche de Paris)

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

. *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie énergétique*, en partenariat avec *Ingénieurs 2000*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

(centre d'enseignement et de recherche de Paris)

. *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Gestion et prévention des risques*, en partenariat avec *l'ITII des Deux-Savoies*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(centre d'enseignement et de recherche de Paris – site de Chambéry (Savoie))

Avis favorable au renouvellement, pour 1 an, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

. *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers*, en convention avec l'Université de Reims, spécialité *Mécanique*, en partenariat avec *l'ITII Champagne-Ardenne*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(centre d'enseignement et de recherche de Châlons-en-Champagne)

(AVIS N° 2012/02-01)

École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP)

Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie* dans les 4 spécialités – *Bâtiment – Topographie – Génie mécanique et électrique (nouvel intitulé) – Travaux publics* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

En juillet 2015, l'Établissement devra transmettre à la Commission un rapport intermédiaire faisant notamment le point sur le placement des diplômés par spécialité ainsi que sur l'avancement de la démarche qualité.

La Commission prend acte du nouveau siège de l'établissement 28 avenue du Président Wilson à Cachan (Val-de-Marne). En conséquence le suivi périodique se poursuivra dans le cadre de l'Île-de-France - académies de Créteil et Versailles.

Par ailleurs l'établissement sollicite l'habilitation d'une nouvelle spécialité *Génie énergétique de la construction durable*.

(voir ... 4/ Développement de l'apprentissage)

(DECISION N° 2012/02-02)

2/ Suivi général des habilitations

Université Clermont-Ferrand-II

- Centre universitaire des sciences et techniques (Polytech'Clermont)

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2012, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Centre universitaire des sciences et techniques de l'Université Clermont-Ferrand-II*, dans la spécialité *Génie mathématique et modélisation*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Lors du suivi périodique, l'habilitation de cette spécialité n'avait été renouvelée que pour 3 ans.

(AVIS N° 2012/02-03)

Université de Nantes

- École polytechnique de l'Université de Nantes (Polytech'Nantes)

La Commission prend acte du rapport intermédiaire qui avait été demandé, concernant, d'une part les spécialités *Génie civil, Sciences des matériaux* et *Génie électrique*, d'autre part la mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions

La Commission accepte que l'intitulé de la spécialité *Sciences des matériaux* devienne *Matériaux*.

Par ailleurs l'établissement sollicite l'habilitation d'une nouvelle spécialité *Génie des procédés et des bio-procédés*.

(voir ... 3/ Création d'une nouvelle spécialité)

(AVIS N° 2012/02-04)

3/ Création d'une nouvelle spécialité

Université de Nantes

- École polytechnique de l'Université de Nantes (Polytech'Nantes)

Avis favorable à l'habilitation, pour 2 ans à partir de la rentrée 2012, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Nantes*, spécialité *Génie des procédés*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Le renouvellement de cette nouvelle habilitation sera examiné dans le cadre normal du suivi périodique.

(AVIS N° 2012/02-04)

.../...

4/ Développement de l'apprentissage

École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP)

Décision d'habilitation, pour 3 ans à partir de la rentrée 2012, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie*, spécialité *Énergétique de la construction*, en partenariat avec *Ingénieurs 2000*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

(DECISION N° 2012/02-02)

André MORA